

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 02 AVRIL 2026**

**N° 2**

L'an deux mil vingt-six, le 02 avril à 20h00, le conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 27 mars 2026

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M CARMINATI Alexandre, Mme FRANCK Isabelle, M CARTE Claude, Mme TAVEL Cécile, M POMMERUEL Christian.  
Mmes CALLAND Elvina, GEILLON Audrey, GENAUDY Claire, FACUNDO Cécile, PIN Delphine, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, VALADIER Sophie, Mrs, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, JARNET Ludovic, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Absents excusés : Mmes TRENTESAUX Claudine, M BERTEAUX Pascal

Ont donné pouvoir :

Mme TRENTESAUX Claudine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M CARTE Claude

M BERTEAUX Pascal a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M CARMINATI Alexandre

Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CARMINATI est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 20 mars 2026.

## **Ordre du jour de la séance :**

- Mise en Place des Commissions Municipales
- Election des Délégués aux Syndicats
- Centre communal d'action Sociale
- Délégation de signature au Maire
- Commission des impôts directs
- Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires
- Questions diverses
  - Subvention à la Route fleurie du Revermont
  - Encaissement de la recette du bol de soupe et du carnaval
  - Visite des bâtiments par le conseil municipal
  - Demande de subvention pour le projet de vidéosurveillance

## **1 / Composition des Commissions :**

### **ECONOMIE ET FINANCES**

**Adjoint Responsable :** Mr CARTE Claude

**Membres :**

Jean-Yves FLOCHON, Ludovic JARNET, Jean DUSSURGET, Audrey GEILLON, Sébastien THEVENARD, Alexandre CARMINATI, Isabelle FRANCK, Cécile TAVEL, Christian POMMERUEL, Claudine TRENTESAUX.

**COMMUNICATION (Bulletins municipaux, site internet, réseaux sociaux ,...)**

**Adjoint Responsable :** Mme FRANCK Isabelle

**Conseiller délégué :** Mr Jean DUSSURGET

**Membres :**

Pascal BRANCHE, Claire GENAUDY, Rodolphe BARRET, Jean-Yves FLOCHON.

**VIE SCOLAIRE (Ecoles, activités périscolaires, Sou des Ecoles..)**

**Adjoint Responsable :** Mme TRENTESAUX Claudine

**Membres :**

Rodolphe BARRET, Claire PONCETY, Jean DUSSURGET, Audrey GEILLON, Céline FACUNDO, Sophie VALADIER, Elvina CALLAND.

**TRAVAUX et CADRE DE VIE : (Suivi équipe technique, voirie, signalétique, sécurité routière, assainissement, fleurissement, ENS Vallon des Faulx ....)**

**Adjoint Responsable :** Mr CARMINATI Alexandre

**Membres :**

Pascal BERTEAUX, Claire PONCETY, Sylvain PIVET, Romuald RICHONNIER, Sylvie POLIZZI, Sébastien THEVENARD.

**CULTURE/PATRIMOINE/EVENEMENTIEL/MEDIATHEQUE:(Associations culturelles et d'anciens combattants, médiathèque municipale, cérémonies, suivi location de salles)**

**Adjoint Responsable :** Mme FRANCK Isabelle

**Membres :** Delphine PIN, Rodolphe BARRET, Claire PONCETY, Audrey GEILLON, Estelle FAYARD Sylvie POLIZZI.

**BATIMENTS et ENERGIE : (Tous bâtiments, hors écoles et gymnases, économie d'énergie, vidéo surveillance, éclairage public, cimetière, Plans de sécurité et sécurité incendie...)**

**Adjoint responsable :** Mr CARTE Claude

**Conseiller délégué :** Mr Sébastien THEVENARD

**Membres :**

Pascal BRANCHE, Ludovic JARNET, Jean DUSSURGET, Céline FACUNDO, Sylvain PIVET, Romuald RICHONNIER, Elvina CALLAND.

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

**Elu responsable : M. le maire**

**Conseiller délégué :** Mr Ludovic JARNET

**Membres :**

Jean-Jacques Bourgier, Claire Genaudy, Jean DUSSURGET, Sophie VALADIER, Elvina CALLAND, Sébastien THEVENARD.

**URBANISME**

**Adjoint Responsable :** Mr POMMERUEL Christian

**Membres :**

Claire GENAUDY, Pascal BERTEAUX, Claire PONCETY, Audrey GEILLON, Estelle FAYARD, Sylvain PIVET, Claudine TRENTESAUX.

**SPORT ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**Adjoint Responsable :** Mme TAVEL Cécile

**Membres :**

Pascal BRANCHE, Céline FACUNDO, Delphine PIN, Sylvain PIVET.

## **FORET**

**Patrimoine forestier, travaux forêt, affouage, ...**

**Adjoint responsable :** Mr CARTE Claude

**Membres :**

Jean-Jacques Bourgier, Sylvain PIVET, Sylvie POLIZZI, Cécile TAVEL, Alexandre CARMINATI.

## **CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS :**

Conseillère déléguée : Mme POLIZZI Sylvie

**Membres :** Sylvie POLIZZI et Sébastien THEVENARD

## **2 / Election des délégués**

### **1- Syndicat intercommunal d'Energie et de e.communication (délibération N°2026/21) :**

Monsieur Claude CARTE et Monsieur Christian POMMERUEL ont été élus titulaires.

Madame Claire GENAUDY, Messieurs Jean DUSSURGET, Jean-Jacques BOURGIER et Monsieur Ludovic JARNET ont été élus délégués suppléants.

### **2- SBVR (Syndicat bassin versant de la Reyssouze) : (délibération N°2026/22)**

Monsieur Pascal BRANCHE est élu délégué titulaire.

Madame Céline FACUNDO, est élue déléguée suppléante.

### **3- Syndicat des eaux Bresse-Suran-Revermont : (délibération N°2026/23)**

Monsieur Jean-Jacques BOURGIER est élu délégué titulaire.

Monsieur Sylvain PIVET, est élu déléguée suppléante.

### **4- Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement (délibération N°2026/36)**

Monsieur Christian POMMERUEL et Monsieur Sylvain PIVET sont élus délégués titulaire.

### **5- SEMCODA : (délibération N°2026/28)**

Monsieur Claude CARTE est élu délégué titulaire

### **6- SPL In Terra : (délibération N°2026/30)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de désigner Monsieur Carminati Alexandre en qualité de représentant de la commune de Ceyzériat au sein de l'assemblée spéciale de la société publique locale IN TERRA composée de 13 communes et pour

assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société publique locale IN TERRA.

### **7- Fédération Nationale des communes forestières (délibération N°2026/21)**

Monsieur Claude CARTE avec pour suppléant Monsieur Pascal BRANCHE sont élus représentants de la Fédération Nationale des communes forestières.

### **8- Commission d'appel d'offres (délibération N°2026/24)**

Messieurs Claude CARTE, Alexandre CARMINATI, Madame Isabelle FRANCK ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus comme délégués titulaires.

Monsieur Christian POMMERUEL et Mesdames Cécile TAVEL, Claudine TRENTESAUX ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus comme délégués suppléants.

### **9- Correspondant défense (délibération N°2026/29)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une lettre de l'Adjoint délégué militaire départemental de l'Ain du Ministère des Armées et des anciens combattants, pour désigner un correspondant défense en charge des questions qui relèvent de la défense.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne Madame Isabelle FRANCK correspondante défense, et Madame Sylvie POLLIZI suppléante.

## **3/ Centre communal d'action sociale (CCAS) (délibération N°2026/26)**

Monsieur le maire rappelle la composition du conseil d'administration du CCAS.

Il comprend le Maire qui en est le Président de droit et en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- fixe à 6 le nombre des membres élus au sein du conseil municipal ;
- fixe à 6 le nombre des membres nommés par le Maire.

Décide de procéder à l'élection des 6 membres du conseil pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, régi par le Code de l'Action Sociale des Familles.

Mme TAVEL Cécile, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme PIN Delphine, Mr BRANCHE Pascal, Mme POLLIZI Sylvie, M BERTEAUX Pascal ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus comme membres titulaires du CCAS.

## **4/ Commission des impôts directs (délibération N°2026/37)**

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune, une commission communale des impôts directs. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission.
- de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double (32 pour communes > 2 000 habitants), dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal dresse et adopte la liste de propositions de commissaires ci-dessous à l'attention du Directeur Départemental des Finances publiques.

Mr POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr CARTE Claude, Mr CARMINATI Alexandre, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme PONCETY Claire, Mr BERTEAUX Pascal, Mr RICHONNIER Romuald, Mr PIVET Sylvain, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, Mme GEILLON Audrey, Mr THEVENARD Sébastien, Mr BRANCHE Pascal, Mme POLIZZI Sylvie, M DUSSURGET Jean.

Mr PELOUX Jean-François, Mr CORNIER Yves, Mr PERRIER René, Mr FARGEOT Georges, Mr HENAFF Jean, Mme RICHONNIER Marie-Josèphe, Mr DUCRET Jean-Claude, Mr BOURDIN Richard, Mme MICHAUD Michèle, Mr CEVRERO Jean-Michel, Mr GROBON Didier, Mr CAILLOT Jean-Yves, Mr SANTON Didier, Mr FION Didier, Mr PILLET Jean-Michel, Mme NAGA Cécile.

## **5/Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (délibération N°2026/27)**

Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté ministériel en date du 15 juillet 2022 portant organisation des Comités Consultatifs Communaux des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV).

Le Maire indique que l'assemblée doit désigner, suite au renouvellement des conseils municipaux, les représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, les représentants de la commune au CCCSPV :

- Monsieur Jean-Yves Flochon – Maire : Président
- Monsieur Alexandre CARMINATI, titulaire.
- Madame Cécile TAVEL, titulaire.
- Monsieur Ludovic JARNET, titulaire.
- Monsieur Christian POMMERUEL, titulaire.

## **6/ Délégation de signature au maire (délibération N°2026/20)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions telles qu'elles figurent aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des dits articles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délègue directement au Maire pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

- 1 – Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2 – De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

- 3 – De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
  - 4 – de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
  - 5 – de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
  - 6 – d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
  - 7 – de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
  - 8 – de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
  - 9 – de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la collectivité dans la limite fixée par le conseil municipal à 1 500 €.
  - 10 – de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €.
  - 11 – d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ».
  - 12 - d'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice, devant les juridictions administratives et judiciaires (civiles et pénales), en demande comme en défense, en première instance comme en appel et en cassation, et le Maire pourra exercer toutes les voies de recours utiles.
- Sur le plan pénal plus particulièrement, le Maire sera autorisé à représenter la commune de Ceyzériat pour se constituer partie civile devant tout juge d'instruction, devant toute juridiction de jugement, en appel comme en cassation, et pourra exercer toutes les voies de recours utiles.
- 13- De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
  - 14- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
  - 15- De demander à tout organisme financeur l'attribution de tout type de subvention quel qu'en soit l'objet ou le montant et signer les documents nécessaires à leur attribution
  - 16- D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Les délégations consenties ci-dessus prendront fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

<b>7/ Comptes financiers uniques 2025</b> <b>(délibérations N°2026/14-N°2026/15-N°2026/16)</b>
---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Approuve les CFU 2025 présentés :

- du budget principal
- du budget centre village
- du budget gendarmerie.

<b>8/ Affectation des résultats</b> <b>(délibérations N°2026/17-N°2026/18-N°2026/19)</b>
---

Après avoir adopté les comptes financiers unique de l'exercice 2025 dont les résultats, sont conformes à ceux présentés par le comptable, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget pour 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

**Budget principal :**

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 743 555.68€

2°) report de l'excédent de fonctionnement de 2 205 268.24€ au 002

3°) report de l'excédent d'investissement de 451 667.32€ au 001

**Centre village :**

1°) report de l'excédent de fonctionnement de 160 681.01€ au 002

2°) report de l'excédent d'investissement de 429 785.31€ au 001

**Gendarmerie :**

1°) report de l'excédent de fonctionnement de 156 966.40€ au 002

2°) report de l'excédent d'investissement de 203 654 .86€ au 001

<b>9 – Questions diverses</b>
-------------------------------

**Subvention à la Route fleurie du Revermont : (délibération N° 2026/31)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention de la Route Fleurie du Revermont.

Depuis la crise sanitaire en 2021, les cotisations n'ont pas été appelées suite à l'arrêt des activités.

L'activité a été interrompue quelques temps, puis reprise progressivement.

En avril 2025, lors de l'Assemblée générale de la Route Fleurie du Revermont, il a été décidé de la remise en place de cette cotisation afin d'assurer la pérennité de l'association et de poursuivre ses actions de valorisation paysagère, touristique et territoriale du Revermont.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à cette association.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'octroyer à la l'association de la Route Fleurie du Revermont, une subvention de 500€.

### **Encaissement de la recette du bol de soupe et du carnaval (délibération N° 2026/32)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil municipal des enfants de la commune a organisé une manifestation « Le Bol de Soupe » le 27 février et le carnaval le 22 mars.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte l'encaissement des chèques et espèces des recettes récoltées lors de la manifestation du 27 février pour un montant de 807.49€
- accepte l'encaissement des chèques et espèces des recettes récoltées lors du carnaval du 22 mars pour un montant de 250€
- décide que cette somme servira à financer pour partie le spectacle du 22 mars.

### **Demande d'ouverture de compte à terme (délibération N°2026/34)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération N°2025/55 autorisant l'ouverture d'un compte à terme à compter du 15/10/2025 pour 6 mois. Le placement arrivant à échéance au 15/04/2026, monsieur le Maire propose de renouveler le compte à court terme.

A ce jour la collectivité dispose d'un excédent de trésorerie qui pourrait être placé sur un fonds sécurisé de type compte à terme.

Considérant l'excédent de trésorerie, le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise l'ouverture d'un compte à terme d'un montant d'un million d'euros pour une durée de 6 mois.

### **Demande de subvention auprès de la région- vidéoprotection sur la voie publique (délibérations N°2026/33 et 2026/35)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune d'installer un système de vidéo protection sur la voie publique en lien avec la gendarmerie de Ceyzériat et en s'appuyant sur le réseau fibre du SIEA.

Les points de surveillance retenus sont les suivants :

- Carrefour de la poste : 3 caméras
- Place de la Mairie : 3 caméras
- Carrefour de la Gendarmerie avec l'implantation d'un mât central sur le rond-point de Domagne pour regrouper 4 caméras.
- Rond-point des Soudanières : 3 caméras
- Dans le village 2 Caméras

Le montant total des installations est de 50 000€ HT

Monsieur le Maire indique que pour mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre du FIDP (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) et de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte l'opération et les modalités de financement.

Autorise Monsieur le maire à déposer une demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection pour les caméras sur la voirie.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre du FIDP et de la Région.

S'engage à déclarer auprès de l'Etat si d'autres subventions étaient accordées pour ne pas dépasser 80% des subventions.

### **Visite des bâtiments par le conseil municipal**

Une visite des bâtiments aura lieu le samedi 02 mai par les membres du conseil municipal.

**Prochain conseil municipal le jeudi 28 mai 2026 à 20h00.**

Le Maire,

Jean-Yves FLOCHON.

Le Maire

Le Secrétaire de séance